

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008
A VILLENEUVE LES SABLONS**

Monsieur NEVEU souhaite la bienvenue à VILLENEUVE LES SABLONS, commune accueillant le siège de la CCS et invite les conseillers communautaires lorsqu'ils repartiront, à admirer l'église rénovée et éclairée qui est une réalisation de l'intercommunalité.

Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de VILLENEUVE LES SABLONS pour son accueil.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Dominique TOSCANI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 26 septembre 2008

Le compte rendu du conseil communautaire du 26 septembre 2008 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

III – Présentation du SIG

Monsieur le Président avant de céder la parole à Monsieur Thierry DERRE qui va quitter les services communautaires à la fin du mois tient à le remercier pour la qualité du travail accompli depuis près de 3 ans au sein des services de la CCS dans le cadre de Picardie en ligne.

Monsieur Thierry DERRE présente le fonctionnement du portail géographique et les modalités de consultation des données cadastrales.

Monsieur MOREL demande si ce portail sera accessible 24 heures sur 24. Il lui est précisé que ce service sera effectivement disponible tout le temps.

Monsieur GENTIL s'interroge sur la mise à jour des données cadastrales. *Monsieur DERRE* explique que la mise à jour sera effectuée annuellement par la Direction Générale des Impôts.

Monsieur LECLERC explique qu'il avait été évoqué d'intégrer au SIG les plans des cimetières. Il est précisé que cette fonctionnalité pourra être ajoutée ultérieurement.

Monsieur MOREL demande s'il est prévu d'intégrer dans le SIG tous les réseaux à plus ou moins long terme. *Madame LEGRAND* explique qu'il est effectivement prévu d'ajouter des couches supplémentaires comportant les différents réseaux.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE s'interroge sur la maintenance du SIG. *Monsieur DERRE* précise que la maintenance de premier niveau sera effectuée en interne et que pour les opérations de maintenance plus importante, un contrat a été conclu avec la société I2G.

Monsieur VANHOUTTE rappelle que ce projet de SIG a été mené en commun avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle et la Communauté de Communes du Vexin Thelle. Le choix avait été alors fait de partir sur une base commune minimale qui pourrait ensuite évoluer.

Monsieur ESSERTEL explique que l'IGN dispose déjà des orthophotoplans et s'interroge donc sur la pertinence de passer une commande pour les faire réaliser. *Monsieur DERRE* précise que les tarifs demandés par l'IGN sont prohibitifs et qu'il est donc plus économique de recourir à un autre prestataire.

Monsieur GOUSPY s'interroge sur la responsabilité quant à la délivrance des codes d'accès. Il est précisé qu'il appartient aux maires de désigner le ou les agents pouvant accéder à ce portail.

IV – Bilan des factures et des marchés passés en procédure adaptée

Monsieur le Président présente le bilan des factures et des marchés passés en procédure adaptée entre le 1^{er} avril et le 31 août 2008.

Monsieur GENTIL demande s'il ne serait pas plus opportun de mettre à disposition des élus ce bilan plutôt que de l'adresser à chacun.

Monsieur LOGEAY précise que si cette transparence avait existé au sein de la Communauté de Communes du Thelle Bray, il est fort probable que sa situation financière ne se serait pas dégradée à ce point.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce bilan.

V – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE

Monsieur le Président présente les adaptations portées par l'EPFLO à ses statuts au niveau de la désignation des représentants des communes de plus de 10 000 habitants adhérentes à titre isolé et au niveau de la désignation des représentants au sein du collège des EPCI pour tenir compte des agglomérations dont la population est supérieure à 80 000 habitants et pour permettre l'intégration des communautés de communes des Sablons, du Pays de Thelle et de la Plaine d'Estrées.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'établissement public foncier local de l'Oise.

VI – Individualisation d'une subvention au profit des amis du château d'Hénonville

Monsieur VANHOUTTE déclare qu'il est choqué à la lecture de l'article paru dans le journal « Courrier Picard » dans lequel le Président de l'association « les amis du château d'Hénonville » ne parle pas des travaux réalisés par la Communauté de Communes des Sablons et dit ignorer l'octroi d'une subvention de 20 000 €uros pour son association.

Monsieur le Président rappelle que le Président de l'association s'était engagé à réaliser les travaux et qu'il n'a manifestement pas tenu ses engagements.

Monsieur VAN THEMSCHE rappelle qu'il était contre l'implication de cette association dans la réhabilitation du château d'Hénonville.

Monsieur VANHOUTTE précise également que cet article ne mentionne pas la participation financière de la commune d'Hénonville à hauteur de 22,5 % des travaux.

Monsieur le Président propose de ne pas verser cette subvention et de réaliser les travaux de restauration du vestibule dont le montant est estimé à 26 000 €uros TTC.

Monsieur MOREL demande s'il n'est pas préférable d'attendre pour vérifier que les propos transcrits dans le journal sont bien réels.

Monsieur le Président précise qu'il est urgent de terminer ces travaux et précise à *Monsieur FREMONT* que la Communauté de Communes des Sablons n'a jamais versé de subvention à cette association.

Monsieur VAN THEMSCHE informe que la Commune d'Hénonville a versé 10 000 €uros de subvention à cette association.

Le Conseil Communautaire refuse à l'unanimité de verser une subvention à l'association « les amis du château » et approuve la réalisation des travaux de restauration du vestibule par la CCS.

VII – Contrat de dépense de collecte sélective « papiers recyclables des ménages » - avenant n°1

Le Président explique qu'à la suite du contrat conclu avec Ecofolio apportant à la CCS un soutien financier pour la collecte, le tri et le recyclage des supports papiers gratuits, il est nécessaire de conclure un avenant avec UPM Chapelle Darblay afin de prendre en compte ce nouveau contrat.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

VIII – Marché de collecte des ordures ménagères et du verre

L'entreprise Fayolle et fils étant devenue JFF, *le Président* explique qu'il est nécessaire de conclure un avenant ayant pour objet le changement de raison sociale de cette société.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

IX – Voirie communale de Chavençon

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie communale n°4 de Chavençon, il a été nécessaire de procéder à des acquisitions foncières.

Monsieur le Président explique qu'il est donc nécessaire de l'autoriser à signer les actes et à payer des indemnités d'éviction et des pertes de culture, étant précisé que le prix de ces acquisitions foncières est fixé à 0,65 €/m², les indemnités d'éviction à 0,546 €/m² et les pertes de culture selon le barème établi par la Chambre d'Agriculture et les services fiscaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à la signature de ces actes et au paiement des indemnités.

X – FISAC

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'individualisation des subventions suivantes dans le cadre du FISAC après avis de la commission « développement économique » :

- M. SPILERS Thierry	1 472,00 €
- M. LALLEMAND Dominique	19 816,00 €
- M. MARTIN Miguel	40 000,00 €
- M. GAZI Stéphane	3 024,00 €
- M. ROSIER Christophe	11 480,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

XI – Mairie de Lormaison

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de l'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert pour la restauration de la toiture de la mairie de Lormaison pour un montant de travaux estimé à 160 000 € HT et de l'autoriser à signer le marché conformément à l'avis de la CAO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouvert et à signer le marché correspondant.

XII – Musée de la nacre

Monsieur le Président rappelle que Monsieur GOBIN, comptable du Trésor Public, souhaite que les tarifs de la boutique du Musée de la nacre soient approuvés régulièrement. A cet effet, il précise que le catalogue complet est disponible au siège de la CCS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs de la boutique du Musée de la Nacre.

Monsieur le Président explique qu'à la suite des retards rencontrés lors des travaux d'extension du Musée de la nacre, il est désormais nécessaire de prolonger la mission de l'architecte (intérieur et extérieur). Pour cela, il faut signer un avenant dont le montant global s'élève à 22 100 €uros soit 12 % du marché actuel.

Monsieur GUDEFIN précise que cet avenant porterait à 8,27 % le taux des honoraires d'architecte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Monsieur le Président rappelle que 120 000 €uros ont été inscrits au budget pour l'acquisition de mobilier destiné à l'extension du Musée de la Nacre. Il propose de l'autoriser à lancer une procédure d'accord cadre permettant de retenir plusieurs fournisseurs et aboutissant à la signature de plusieurs marchés à bon de commande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer lancer cette procédure et à signer les marchés y afférents.

Dans le cadre de la numérisation des collections du musée qui était nécessaire à l'obtention du label « Musée de France », *Monsieur le Président* informe les conseillers communautaires qu'une subvention de 1 500 €uros peut être sollicitée auprès de la DRAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer cette demande de subvention auprès de la DRAC.

XIII – Piscine Aquoise

Monsieur MOREL devant quitter le Conseil Communautaire pour se rendre au Conseil Municipal d'Andeville précise qu'il souhaite que deux classes et non trois (comme prévu sur les plannings) aillent à la piscine et justifie cette volonté par la difficulté à recruter des bénévoles accompagnateurs.

Monsieur le Président rappelle qu'après de longues négociations avec l'inspecteur d'académie, il a été acté que trois classes élémentaires pouvaient être accueillies en même temps à la piscine. Ainsi, il a été décidé d'inscrire à la piscine les classes de CP, CE1 et CM2.

Monsieur MOREL affirme qu'il est ouvert à la discussion et qu'il peut être envisagé de n'envoyer que 2 classes d'Andeville en même temps et que la commune s'engage néanmoins à payer les entrées des 3 classes.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE affirme qu'accorder la gratuité aux enfants scolarisés ne représenterait que 1,2 % du budget destiné à la restauration du patrimoine et précise qu'il s'agirait d'un investissement pour la jeunesse.

Monsieur le Président rappelle que la CCS assure déjà gratuitement le transport des enfants à la piscine et qu'elle prend en charge un peu plus d'un euro par entrée. Il s'agit donc déjà d'un effort important.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE estime que la CCS veut aller trop vite sur l'opération patrimoine et qu'en allongeant la durée de réalisation de ces travaux, cela permettrait d'intervenir dans d'autres domaines.

Monsieur le Président rappelle que les élus d'Amblainville demandent quasiment lors de chaque réunion l'état d'avancement des travaux sur l'église de leur commune et estiment que la CCS ne va pas assez vite. Il ajoute qu'il est urgent d'intervenir sur de nombreuses églises qui n'ont pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis près d'un siècle en raison notamment du coût trop élevé des travaux pour une commune isolée.

Monsieur VANHOUTTE rappelle que le principe de la participation financière des communes aux entrées de la piscine avait été acté dès le début des travaux de construction de la piscine.

Monsieur GENTIL demande la signification des points d'interrogation à côté du nombre d'élèves sur les tableaux.

Madame LEGRAND précise simplement que les communes doivent indiquer le nombre d'élèves exact inscrits.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE rappelle qu'il s'agissait d'une proposition des élus d'Amblainville et que les communes se sont engagées à communiquer les effectifs au plus tard le 15 octobre de l'année considérée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du planning de fréquentation des scolaires à la piscine Aquoise.

XIV – ZAC Les Vallées

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la société GARNITEX (scellerie) souhaite s'installer sur un terrain de 2 814 m² dont le prix est fixé à 20 €/m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la promesse et l'acte de vente.

XV – ZAC La Nouvelle France

Monsieur TANKERE présente les orientations définies pour la modification de la ZAC La Nouvelle France.

Il précise ainsi que les secteurs A et B seront destinés à l'activité commerciale, les secteurs C et D aux activités industrielles et tertiaires et les secteurs E et F mêleront logement et activité tertiaire.

La procédure de modification fera une large place à la concertation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,, autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de modification de la ZAC La Nouvelle France.

XVI – QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur GENTIL* tient à attirer l'attention du Conseil sur la question du stationnement des taxis transportant des enfants handicapés au collège du Thelle. Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Général qui doit être exercée en concertation avec le Maire de Méru qui détient le pouvoir de police.
- *Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE* fait remarquer qu'il n'a reçu la convocation pour le conseil communautaire qu'une semaine avant la date de réunion. Il estime que ce délai est bien trop court. Monsieur le Président précise que le délai légal de convocation a été amplement respecté et que par ailleurs généralement les convocations sont adressées 15 jours avant la tenue du Conseil. Néanmoins, un courriel sera adressé à chaque mairie pour les informer de la date des prochaines réunions.
- *Monsieur MAYOT* donne lecture de la demande faite par le CCAS d'Andeville relative à l'octroi d'une aide aux sinistrés de la catastrophe d'Haumont.
Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande du CCAS d'Andeville.
- *Monsieur GOUSPY* rappelle que les communes qui ne l'ont pas encore fait doivent répondre rapidement au Syndicat d'Initiative pour les sentiers de randonnée.
- *Madame LOPEZ* demande si une réunion relative à la dissolution de la communauté de communes du Thelle Bray est prévue. Monsieur le Président précise qu'aucune réunion n'est prévue à sa connaissance et recommande que tous les maires et les présidents d'intercommunalité concernés saisissent le Préfet pour organiser une réunion d'information et de concertation.
- *Monsieur LEVASSEUR* informe le Conseil Communautaire que l'inauguration du gymnase de Bornel aura lieu durant le mois de novembre prochain et tient à remercier la Communauté de Communes des Sablons pour avoir participé financièrement aux travaux.

- *Monsieur le Président* informe le Conseil Communautaire que conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 11 février 2005, il est obligatoire de créer une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Messieurs MAYOT, TOSCANI, NEVEU et LEVASSEUR se déclarent volontaires pour siéger au sein de cette commission.
- *Monsieur le Président* présente au Conseil Communautaire le nouveau tableau de demande de subvention au titre du FRAPP dont l'enveloppe globale a été majorée de 15 % compte tenu de la création future du pays Vexin Sablons Thelle.

	base	subvention
Mobilier musée	120 000,00 €	96 000,00 €
Tennis d'Andeville	259 530,00 €	58 130,00 €
piste athlétisme	200 000,00 €	90 000,00 €
plateforme multimodale	300 000,00 €	90 000,00 €
fosseuse - salle des associations	478 400,00 €	205 712,00 €
<i>ss-total anciens dossiers</i>		539 842,00 €
bouclage eau potable ZA les vallées	246 560,00 €	52 890,00 €
déplacement transformateur musée	50 000,00 €	40 000,00 €
<i>ss-total nouveaux dossiers</i>		92 890,00 €
TOTAL		632 732,00 €

Le

Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

- *Monsieur GUDEFIN* informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à déposer une DTEPC pour les travaux de restauration de la tour des Conti.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le dépôt de cette déclaration de travaux.

- *Monsieur FOURNIER* présente la possibilité d'exonérer de taxe professionnelle les établissements cinématographiques. Cette mesure concernerait le cinéma de Méru.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette exonération de taxe professionnelle.

- *Monsieur le Président* propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2008 pour l'agent assurant les missions de portage de repas, de régisseur du transport à la demande et de saisie comptable.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette création de poste.